



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : SOLATEX
Code du produit : L312

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Résine d'adhérence et d'étanchéité.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : SOKA FRANCE
Adresse : 39 rue Pasteur.65000 TARBES.France.
Téléphone : +33 (0)5 62 34 03 51. Fax : +33 (0)5 62 51 34 89.
Email: contact@soka-france.com
<http://www.soka-france.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications particulières sur les risques pour les personnes et l'environnement :

Il n'est pas obligatoire d'étiqueter le produit conformément à la méthode de calcul de la dernière version valide de la "Directive générale de classification des préparations de l'UE".


Système de classification :

La classification correspond aux listes actuelles de la CE, mais elle est toujours complétée par la littérature spécialisée et les informations des entreprises.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique

Description : Dispersion aqueuse de copolymère d'acétate de vinyle et d'ester d'acide maléique.

Composants dangereux	Numéro CAS	Numéro EINECS	Classification	%
2-méthyl-2,4-pentanediol	107-41-5	203-489-0	 Xi ; R 36/38	0 <= x % < 1

Indications additionnelles : Aucune.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

- Indications générales : Enlever immédiatement tout vêtement souillé et/ou éclaboussé.
- En cas d'inhalation : Procurer de l'air frais.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. Si des symptômes d'irritation persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver soigneusement et abondamment avec de l'eau. Si des troubles persistent, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, dioxyde de carbone, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité : Non applicable.

Danger particulier dû à la substance, ses produits de combustion ou gaz : Lors d'un incendie, peuvent être dégagés : monoxyde de carbone.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures préventives relatives aux personnes : Haut risque de glisser à cause du produit renversé ou répandu.

Mesures pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit pénètre dans les canalisations / les eaux superficielles / les eaux souterraines.

Procédé de nettoyage / récupération : Recueillir avec un matériau absorbant (sable, liant des acides, liant universel, sciure).
Disposer le matériau contaminé comme déchet conformément à la section 13.
Evacuer la matière collectée conformément aux réglementations en vigueur.
Nettoyer en accord avec la législation environnementale.
Pour les grands déversements : récupérer le produit avec une pompe dans un emballage propre et étiqueter celui-ci.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Indications pour une manipulation sans danger : Lorsque le produit est utilisé correctement, aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Observer les précautions habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Stockage

Informations additionnelles : Maintenir les récipients hermétiquement fermés et les garder dans un endroit frais et bien ventilé.
Protéger du gel.

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs limites admissibles qui doivent être contrôlées sur le poste de travail :

Le produit ne contient pas de quantité significative de substances présentant des valeurs limites qui exigent un contrôle du poste de travail.

Indications additionnelles :

Comme base, nous avons utilisé les listes en vigueur au moment de l'élaboration.

Protection personnelle :

Mesures de protection générales : Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
Ne pas fumer ni manger ou boire pendant le travail.
Retirer immédiatement les vêtements tâchés ou contaminés.

Protection des mains : Gants en caoutchouc.

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection léger.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Liquide
Couleur : Blanc
Odeur : Caractéristique
Masse volumique : Aprox. 1,02 g/cm³
Valeur du pH : 5
Viscosité dynamique : Non disponible
Solubilité dans l'eau : Complètement miscible
Teneur en solides : > 17,5
Point d'inflammation : Non applicable

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

- Décomposition thermique : Pas de décomposition si le produit est utilisé correctement.
- Réactions dangereuses : Stocké et manipulé correctement, il ne se produira pas de réactions dangereuses.
- Produits de décomposition dangereux : Aucun.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité orale aiguë : Non déterminé.
- Toxicité cutanée aiguë : Non déterminé.
- Toxicité aiguë par inhalation : Non déterminé.
- Irritation cutanée : Aucune.
- Irritation oculaire : Aucune.
- Sensibilisation cutanée : Aucune.
- Sensibilisation par inhalation : Aucune.
- Toxicité subaiguë : Aucune.
- Toxicité subchronique : Aucune.
- Toxicité chronique : Aucune.
- Mutagénicité : Aucune.
- Toxicité sur la reproduction : Aucune.
- Cancérogénicité : Aucune.
- Tests toxicologiques : Toxicité orale aiguë non déterminée.
- Expériences pratiques : La manipulation appropriée et l'utilisation prolongée ne provoque aucun effet nocif selon notre expérience.

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

Informations écologiques :

- Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux superficielles ou les canalisations.
En état non dilué ou non neutralisé, ne pas laisser pénétrer les eaux souterraines, les eaux superficielles ou les canalisations.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Recommandation :

- Le produit dilué dans l'eau peut être traité en usine d'épuration des eaux usées par floculation chimique.
Empêcher l'infiltration dans les eaux souterraines, les rivières ou les eaux pluviales.

Emballages non nettoyés :

- Les emballages doivent être vidés de façon optimale, et peuvent être réutilisés après avoir été correctement lavés.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Marchandise non dangereuse conformément aux réglementations de transport.

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage selon les directives de la CEE :

- Le produit n'est pas classé comme dangereux.
Respecter les règles générales de sécurité lors de la manipulation de produits chimiques.
Le produit est classé et étiqueté selon les directives de la CEE/réglementation sur les substances dangereuses.
Conformément aux directives de la CEE/réglementation sur les substances dangereuses, le produit ne nécessite pas d'étiquetage.

Etiquetage spécial de certaines préparations :

- Fiche de sécurité disponible pour les utilisateurs professionnels sur demande.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

- Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.
Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de

manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Phrases R : 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.